

entre les Français et les Anglais de l'ancienne province du Canada; et l'autre qui avait pour but de réunir les colonies éparses de l'Amérique Britannique du Nord. Nous sommes donc partie contractante à deux conventions, l'une nationale et l'autre politique; et nous devons veiller d'un œil jaloux à l'intégrité de ces traités. Comment pouvons-nous exiger l'exécution de ce contrat à moins d'accomplir scrupuleusement toutes les obligations qu'il nous impose?

C'est en conservant à notre constitution son caractère fédératif que nous pouvons résister le plus victorieusement à ceux qui veulent nous imposer un rapprochement vers l'Angleterre et nous faire assumer des obligations nouvelles envers l'Empire. On nous dit que le Canada est une possession britannique et que ses concitoyens ne peuvent se dérober aux charges que leur impose leur allégeance. Oui, pouvons-nous répondre, le Canada est un pays britannique; mais pourquoi et comment? Parce que la couronne britannique nous ayant accordé, à nous, Canadiens d'origine française, une constitution et des privilèges particuliers, nous avons refusé de nous joindre à ses sujets en révolte qui lui ont enlevé la moitié de l'Amérique du Nord. Sans le pacte qu'elle a conclu avec nous, la puissance anglaise n'existerait plus en Amérique. En vertu de ce pacte et de ceux qui l'ont complété, nous avons promis de défendre le drapeau britannique au Canada, à condition qu'on ne nous appelle pas à contribuer à sa défense en dehors de notre territoire. Les colons anglais qui viennent s'établir au Canada ont la stricte obligation de nous aider à respecter les conditions de ce traité et n'ont pas le droit de profiter de leur prépondérance actuelle pour le violer tandis que nous l'avons toujours respecté lorsque nous étions plus nombreux qu'eux.

Parlons maintenant de nos devoirs individuels et sociaux envers nos voisins.

Les deux dangers que nous devons éviter sont la fusion